

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 59 (1964)
Heft: 1-fr

Artikel: Panneaux-réclame et C.F.F.
Autor: Laur, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Panneaux-réclame et C.F.F.

Après être partis en guerre contre les méfaits de la publicité offensante qui dépare nos villages et nos bourgs, nous manquerions à l'équité si nous ne nommions pas un grand coupable, à savoir les Chemins de fer fédéraux.

Il est vrai que le mal ne date pas d'hier. De sorte que l'œil de l'honnête voyageur helvétique, à force d'habitude, ne voit plus ces images. Plus d'un, même, ne réussit pas à imaginer l'aspect qu'aurait une gare débarrassée de la réclame.

L'administration de nos C.F.F., si prudente et sérieuse, s'est laissé entraîner peu à peu sur cette fâcheuse pente. Aux temps lointains des difficultés financières, elle estimait qu'il ne fallait dédaigner ni économie ni gain quelconque; elle mit en location ses murs et ses parois; elle retire de ce commerce accessoire des revenus à coup sûr assez coquets. Mais aujourd'hui l'heure est venue de lui crier halte-là! Une grande entreprise appartenant au peuple suisse ne peut pas régler sa ligne de conduite sur le seul souci du rendement. Elle a d'autres responsabilités. Dans le secteur publicité, elle devrait donner l'exemple, c'est-à-dire garder la mesure.

Un changement, d'ailleurs, se dessine. Il semble que l'administration veuille rompre avec les abus. Dans les gares inaugurées à une date récente, les affiches de format normalisé occupent les places prévues pour cela; il n'y en a plus ni dans les corridors, ni dans les halles de marchandises, ni contre les édicules qu'on appelait autrefois chalets de nécessité. Nous ne pouvons vraiment nous faire à l'idée que dans Berne, la ville fédérale, l'immense construction bientôt achevée où convergent les foules des partants et des arrivants serait livrée à la prodigalité déchaînée des industries qui font de la publicité, et que les architectes qui ont mis tous leurs soins à ce grand œuvre consentiraient à le voir galvaudé de cette manière.

Nous nous permettons de nous adresser aux organes directeurs de nos chemins de fer suisses et de leur rappeler leur responsabilité. Pourra-t-on demander à l'épicier du coin de faire disparaître sa collection de petites plaques publicitaires si, dans la gare voisine, les C.F.F. autorisent et accueillent des panneaux de dimensions dix fois, vingt fois plus grandes?

Bien entendu, aux affiches et réclames concernant les voyages et les entreprises de transport doivent être réservés en suffisance des emplacements déterminés; mais à ces affiches seulement. Toutes les autres devraient être prohibées. Nous souhaitons que cette épuration soit prochaine et définitive.

E. Laur
Trad. L. G.

Photographies:

W. Morgenthaler, Frauenfeld (p. 1, 2, 3, 4, en haut et en bas, 6 en haut); W. Forster, Frauenfeld (p. 4 au milieu, 5 en haut); W. Zeller, Zurich (p. 5 en bas, 6 en bas, 8, 10, 17, 18); H. Baumgartner, Steckborn (p. 11); Stadtschreiberei Murten (p. 14); René Creux, *Images dans le ciel* (p. 19, 20, 21, 22).



Station de Zurich-Enge. Therma est souvent interprété à tort par les Italiens comme synonyme de terminus. Si les C. F. F. s'arrogent le droit de placer partout des réclames, les cantons et les communes pourraient s'aviser de les imiter.

Et voici les tableaux qui s'offrent au regard du voyageur arrivant à Bâle.





L'armailli de Gruyère déverse son lait dans la gare centrale de Zurich.

La réclame s'insinue partout, jusque sur les marches d'escalier.

Avant d'être sorti de la gare, le voyageur peut repaître ses yeux des mêmes tôles et panneaux-réclame qu'il retrouvera sur les voies publiques.

